



2025-2026

CIRCULAIRE DE RENTREE ECOLE ELEMENTAIRE

Bonjour et bienvenue à tous pour cette nouvelle année scolaire.

Voici quelques informations qui vous aideront à bien démarrer l'année.

Certains formulaires vous seront distribués à la rentrée par l'intermédiaire du cahier de correspondance de votre enfant.

www.stecroix35.fr (école/dossier de rentrée 2025-2026)

**DATE DE RENTREE :
LUNDI 1ER SEPTEMBRE**

8H30

EN CAS D'ABSENCE DE
VOTRE ENFANT LE JOUR DE
LA RENTREE, VEUILLEZ
FAIRE PARVENIR UN
JUSTIFICATIF AVANT LE 29
AOUT

ATTENTION,
EXCEPTIONNELLEMENT LA
GARDERIE FONCTIONNERA
A PARTIR DE 7H30 LE 1^{ER}
JOUR

ECOLE PRIMAIRE

Accueil de l'Ensemble Scolaire est
ouvert tous les jours
(excepté le mercredi après-midi)

De 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

02 99 37 40 23

www.stecroix35.fr
ecole@ensemble-saintecroix.fr

CLASSES

Cheffe d'établissement : Marie-Françoise FERTILLET

CPa	Victor BARRE-VILLENEUVE
CPb	Emilie JEAN
CPC/GS	Katy GORSKY
CE1a	Angélique GARREAU
CE1b	Caroline MARIETTE
CE2a	Léna HERROUIN
CE2b	Sophie LE PAULIC-DUBOIS & Guillaume CHAPELET
CM1a	Camille LANIO
CM1b	Ludivine LOUP
CM1c/CM2C	Alison MOREL & Laurence YSABEL
CM2a	Christophe DE GUIBERT
CM2b	Jeanne SAFFRAY
Poste Réseau d'aides	Alice PITOIS

GARDERIE

Lieu : Salle périscolaire de la maternelle (entrée par le parking de la Gironde). Elle est assurée le matin par Madame Laëtitia CHOUSSEAUD et le soir par Mesdames SAMSON, NADAUD, MAJDOUB et MILLIERET.

*La garderie du soir est réservée **prioritairement** aux enfants de la maternelle. Nous accepterons des enfants du primaire seulement s'ils sont repris avant **17h30**.*

Horaires : De 7h15 à 8h15 et 16h45 à 18h45

Tarifs : De 7h15 à 8h15 : **3,30 €**
De 16h45 à 18h45 : **3,30€**
De 18h00 à 18h45 : 2,15 € (après étude)

Pénalité : Après 18h45 : **7.50 €/enfant**

Modalités de paiement : Ce service est facturé tous les 2 mois.
Vous trouverez votre facture sur EcoleDirecte.

Code entrée « porte du périscolaire » sur temps de garderie : 1211A

Nous vous rappelons que, pour la sécurité des élèves, il est **impératif** de laisser et de reprendre vos enfants dans **la salle périscolaire de la maternelle**

HORAIRES DU TEMPS SCOLAIRE

LE MATIN :
8H30 - 11H30

L'APRES-MIDI :
13H15 - 16H30

**OUVERTURE DU PORTAIL
BLEU COTE COUR : 8H15**

et non au portail. Veillez également à bien refermer le portail derrière vous (parking de la Gironde).

En cas de retard, nous vous demandons de prévenir *la maternelle* en téléphonant au 02.99.37.47.78.

ETUDE ENCADREE

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 18h00.

Lieu : Salles de classe du collège

Tarifs : A la journée : **3,40 €**

Modalités de paiement : Ce service sera facturé tous les deux mois. La facture est également accessible sur EcoleDirecte.

Important : Ce service peut être utilisé **régulièrement** ou **occasionnellement**, il suffit simplement d'inscrire votre enfant par l'intermédiaire du cahier de correspondance (*surtout pour les élèves de CP et de CE1 en début d'année scolaire*).

Tout changement devra être signalé **avant 11H30 à la vie scolaire primaire** (02 99 37 41 82) sinon **il sera facturé**.

Même si **exceptionnellement** votre enfant n'a pas de travail scolaire à faire un soir, il doit **s'inscrire à l'étude** pour éviter **le surnombre** d'enfants en garderie maternelle. Les responsables d'étude assurent la surveillance dans ce cas-là.

Nous vous invitons à proposer à votre enfant des goûters « **Zéro déchets** » afin de respecter l'environnement.

ASSURANCE

En raison des activités extrascolaires, l'assurance individuelle accident est **obligatoire** pour chaque enfant.

L'Ensemble scolaire Sainte-Croix a souscrit une assurance « individuelle accident » collective auprès de la Mutuelle St Christophe pour l'année scolaire 2025-2026 dont **le montant est intégré** dans la rétribution scolaire. Cette couverture offre des prestations et des garanties complémentaires afin que votre enfant bénéficie d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h /24 et 7 jours /7. Pour éditer l'attestation scolaire de votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur l'Espace-parents de Saint Christophe assurances :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

Vous **n'avez donc pas à souscrire** à une assurance « **individuelle accident** » pour votre enfant. Les déclarations d'accidents seront effectuées par le secrétariat du primaire.



CANTINE

Lieu : Salle de restauration de l'ensemble scolaire

Horaires : de 11h40 à 12h20

Le forfait annuel est de 837€. Il est calculé en fonction du nombre de jours de classe annuel. Le remboursement des repas sur le forfait se fera après **une franchise de 8 jours cumulés** sur l'année scolaire sur **absences justifiées** hors convenances personnelles. Le changement de régime en cours d'année, ne peut être réalisé qu'à **chaque début de période**.



Le règlement se fait par prélèvement automatique ou par chèque à l'avance.

Les repas occasionnels sont gérés par « le porte-monnaie » via l'interface « Ecole Directe ». Le prépaiement se fait au secrétariat du primaire (3 rue du Prieuré) à compter du **mardi 26 août**. Les horaires du secrétariat sont **de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h15** (excepté le mercredi après-midi).

Le prix des repas occasionnels est de **6,90 €**.

Les repas occasionnels ne **sont pas remboursés** en fin d'année scolaire.

CAHIER DE CORRESPONDANCE

Il servira **de lien entre la famille et l'école**. Nous y insérerons toutes les circulaires et informations. Vous les **signerez après les avoir lues**. Nous ajouterons parfois un mot personnel pour tel ou tel motif (comportement, état fébrile dans la journée, demande de rendez-vous, sorties diverses...) et vous pourrez faire de même.

Vous vous en servirez également **pour solliciter un rendez-vous avec l'enseignant**, quelques jours à l'avance.

En début d'année, vous recevrez le nouveau règlement intérieur de l'école qui a été réactualisé par l'équipe pédagogique et la Vie scolaire du primaire. Pour une meilleure mise en application des différents points de celui-ci, il sera présenté et explicité aux enfants dans chaque classe avant d'être remis pour signature.

INFORMATIONS DIVERSES



Absence : En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la vie scolaire au **02.99.37.41.82** à partir de 8H15 ou par mail à l'adresse ecole@ensemble-saintecroix.fr.

Au retour de votre enfant, merci de compléter **un bulletin d'absence** inséré dans le cahier de correspondance et le transmettre à la vie scolaire.

A proscrire : Chewing-gum, portable téléphonique, montre connectée, objets dangereux ou de valeur, argent de poche, sont interdits à l'école. Les bijoux fantaisies, les jouets, les tatouages sont à proscrire.

Vêtements : Marquez **impérativement** les vêtements, bonnets, chaussures de sport, trousse etc...

Situation personnelle : Pensez à communiquer au secrétariat **vos changements** d'adresse ou de téléphone pour vous joindre rapidement en cas d'urgence. En cas d'absence parentale prolongée, veuillez indiquer qui a la responsabilité de vos enfants.



Stationnement : Pour bien redémarrer l'année, je vous demande de respecter les règles de stationnement de vos véhicules aux abords de l'établissement.

- Interdiction de stationner en double file devant le portail de la maternelle.
- Interdiction de se garer devant l'issue de secours de la salle de cinéma.
- Interdiction de stationner dans un lieu privé (Laboratoire Mylab).

En outre, je vous rappelle que des parkings publics sont à votre disposition à proximité immédiate de l'établissement.

Merci de bien vouloir tenir compte de ces recommandations afin d'assurer la sécurité des élèves.



Soins : Aucun médicament n'est donné (**hors PAI**) même avec l'ordonnance du médecin traitant.

Maladie : En cas de maladie contagieuse ou infectieuse, prévenez-nous assez rapidement : certaines maladies peuvent entraîner des conséquences graves. Vous serez informés par Ecole Directe ou par mail.

PAI : Merci de prendre rendez-vous avec votre **médecin** ou **l'allergologue** pendant les vacances d'été si votre enfant est allergique afin d'avoir la nouvelle ordonnance pour l'élaboration du PAI ou son renouvellement. Pour **les allergies, prévoir 2 trousse**s avec les médicaments à donner à votre enfant. (Une pour la classe/garderie et l'autre pour la cantine). Les trousse et les documents sont à déposer à l'accueil de l'ensemble scolaire le mardi 26 août de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.



L'entrée et la sortie de l'école élémentaire se font par le portail bleu au niveau du **parking de la Gironde**.

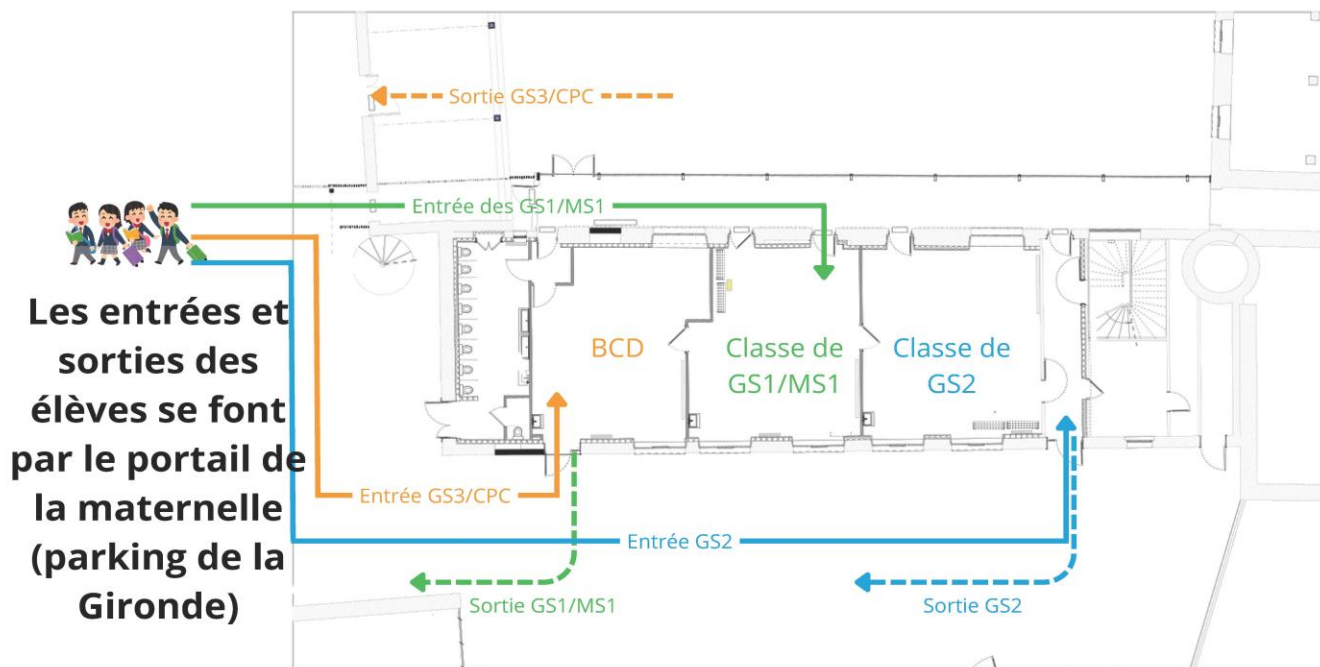
Le soir, chaque enseignant accompagne sa classe au parking de la Gironde. Merci de respecter les horaires.

Le matin, les élèves de l'élémentaire (CP au CM2) doivent rentrer uniquement par le portail bleu (côté parking de la Gironde) à partir de **8h15**. **Le soir, les élèves de l'élémentaire qui rentrent avec leur frère/sœur du collège doivent impérativement rester sur la cour du primaire. Ce sont les élèves du collège qui se présentent au portail pour prendre l'élève de l'élémentaire.**



La classe de **GS3/CPc (Katy GORSKY)** sort sous le petit préau du primaire. L'enseignante ouvrira le portail qui donne sur l'allée côté maternelle.

ENTREES ET SORTIES DES ELEVES DE MATERNELLE





Ecole Directe : chaque famille a un mot de passe pour accéder à la base Ecole Directe. Vous pourrez donc trouver différents documents administratifs, la facture annuelle de votre enfant (rétrotribution, activités diverses), la facture garderie/étude bimestrielle, le livret scolaire de votre enfant et ses évaluations.

Les réunions de classes sont fixées à **18h** pour les niveaux suivants (entrée par l'accueil de l'ensemble scolaire au 3, rue du Prieuré) :

- **CE2** Mardi 9 septembre
- **CM1/CM2** Lundi 15 septembre
- **CP/CE1** Mardi 16 septembre

Composition des classes : la liste de la classe de votre enfant sera transmise par messagerie électronique le **jeudi 28 août**. Aucun changement de classe ne sera effectué. Je vous demande de respecter le travail de répartition des élèves effectué par l'équipe pédagogique.

Rencontre des nouvelles familles : **Vendredi 29 août**, de 16h à 18h, l'équipe pédagogique sera à la disposition des nouvelles familles pour une visite de la classe de votre enfant et un échange avec l'enseignant.

Photographie : Les photos individuelles et de classe auront lieu **le lundi 15 septembre et le mardi 16 septembre**. Les coupons seront distribués la première semaine de septembre. Pour les fratries, nous ne pouvons prendre les photos avec les frères/sœurs qui sont au collège.

...

Dates à retenir : la messe de rentrée de l'ensemble scolaire Sainte Croix et du réseau des écoles privées avec bénédiction des cartables aura lieu le **dimanche 28 septembre** à 10h30 à la salle du bocage à NOUVOITOU.

Pique-nique de rentrée avec les parents : le **vendredi 5 septembre** sur la cour de l'élémentaire.

L'assemblée générale de l'APEL le **mardi 30 septembre** à l'ensemble scolaire.

Portes ouvertes : de l'école maternelle : le **vendredi 14 novembre 2025**. (17h à 18h30)
de l'ensemble scolaire : le **samedi 7 février 2026**. (9 h30 à 12h30)

Bonnes vacances à tous. Et au plaisir de vous retrouver le lundi 1er septembre 2025.

La Cheffe d'établissement
Marie-Françoise FERTILLET



Règlement



Orientation,
déplacement dans
l'école



Stationnement



Soins, santé



Agenda, dates à
retenir